

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 1

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 29 Janvier 2016

SEANCE PUBLIQUE DU 29 Janvier 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

ATTRACTIVITE ET RAYONNEMENT

RAPPORTEUR(S) : M. BRUNO GENZANA

OBJET

Rapport 2015 sur la situation interne et territoriale du département des Bouches-du-Rhône en matière de développement durable

**Direction Générale Adjointe du cadre de vie
04 13 31 15 81**

1 – Contexte règlementaire

La loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (dite loi Grenelle II) porte obligation aux collectivités (Région, Département, Communes) et Etablissements Publics intercommunaux (EPCI) de plus de 50 000 habitants de produire un rapport de situation en matière de développement durable annuel et de le présenter à l'occasion du débat d'orientation budgétaire.

2 – Objet du rapport

Le rapport complet, présenté en pièce jointe, a donc pour objet de montrer les implications des différentes directions de la collectivité en matière de Développement Durable s'appuyant sur la démarche d'Agenda 21 de la collectivité en cours de mise en œuvre.

En effet, en parallèle de cette obligation réglementaire, le Département des Bouches du Rhône s'est lancé dans l'élaboration et la mise en œuvre d'un Agenda 21, qui traduit de manière opérationnelle la politique du Conseil Départemental en matière de Développement Durable.

Véritable outil méthodologique, l'Agenda 21 a vocation à mettre en cohérence les différentes politiques menées par la collectivité selon 5 finalités :

- Produire et consommer responsable
- Préserver la biodiversité, des milieux et des ressources
- Favoriser la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- Faciliter l'épanouissement de tous les êtres humains
- Lutter contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère

Basé sur le principe de l'amélioration continue, le second plan d'action « Agenda21 » a été voté en avril 2015 comprenant 101 dispositifs en faveur du développement durable. Les propositions d'amélioration de ces actions ont fait l'objet d'une auto-évaluation fin 2015 et seront intégrées au plan d'action n°3 (2016-2018) dont l'approbation sera présentée d'ici fin 2016.

Ce rapport a donc pour objectif :

- D'une part de satisfaire aux obligations réglementaires en présentant la situation interne et territoriale des Bouches-du-Rhône en matière de développement durable.
- D'autre part de montrer les implications de la collectivité dans ce domaine en s'appuyant sur la démarche d'Agenda 21 de la collectivité

3 – Consistance du rapport

Le rapport 2015 sur la situation interne et territoriale en matière de développement durable du Département se structure en quatre points :

- Partie A : la stratégie et les actions de la collectivité en matière de développement durable)

- Partie B : La dynamique d'intégration du développement durable au sein de la collectivité
- Partie C : L'élaboration d'un projet de tableau de bord d'indicateurs territoriaux de développement durable
- Partie D : L'opportunité de mettre en œuvre un réseau départemental

4 – Conclusion

Au bénéfice de ces considérations et sur proposition de Monsieur le délégué à l'Agenda 21 et au Développement Durable, je vous serais obligée de bien vouloir prendre acte du rapport 2015 sur la situation en matière de développement durable du département des Bouches-du-Rhône, présenté préalablement au débat d'orientation budgétaire.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL